

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt trois janvier à 18 heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 18 Janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES, Christine LECLEROT, Laetitia JUAN, Lidia PEPICQ, Marie-Françoise HEUGAS, Nathalie ESCUREDO, Sandrine GAUDY, et Messieurs Jacques RAYNAUD, Jacques MARIEN, Jean-Claude DEVAUTOUR, Patrick BARBE, Cédric GALIN, Guillaume VALEIX, Thierry BRUN.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Madame Marie-Christine LESTRADE à Madame Laëtitia JUAN jusqu'à son arrivée à 18h 27 après le point 2.

ABSENTE EXCUSEE : Madame Sandrine GAUDY

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia JUAN est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Achat d'un bien en zone UE du centre bourg
2. Compétence urbanisme
3. Rythmes scolaires- NAP 2017-2018
4. Achat d'interphones pour l'école
5. Maintenance des extincteurs
6. Repas des aînés
7. 2^{ème} dossier DETR 2017 – Travaux église

1. ACQUISITION D'UN BIEN EN ZONE UE DU PLU

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, informe le conseil municipal : Par lettre en date du 23 décembre 2016, Monsieur et Madame MAREC ont fait une offre d'acquisition par la commune de leurs parcelles de terrain situées à côté du Multiple Rural, selon le découpage figurant en bleu sur les plans ci-dessous représentant une superficie totale de 2 821 m².

- 1 442 m² de la parcelle AH 128 (zone A)
- 825 m² parcelle AH 95 entière (zone C)
- 369 m² de la parcelle AH 129 (zone E)
- 32 m² de la parcelle 129 (zone F)
- 118 m² parcelle AI 593 entière
- 35 m² parcelle AI 590 entière



Suite à leur offre, Monsieur Marien, a réuni le 4 janvier 2017, une commission urbanisme élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal, afin d'examiner cette proposition.

Ces parcelles situées en plein centre bourg, sont inscrites en emplacement réservé depuis 12 ans sur une zone UE dans les plans locaux d'urbanisme.

Cette superficie de 2 821 m² de terrain comprend un bâti, rénové à l'extérieur, mais vétuste à l'intérieur ainsi que des vieux chais.

Les chais devront être partagés, un mur sera consolidé et une partie démolie. L'ensemble du bien est proposé à 125 000 € par les propriétaires.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ces terrains, les 11 élus présents lors de la commission, ont décidé à l'unanimité, de proposer à l'ordre du jour du prochain conseil municipal l'acquisition des dites parcelles.

Pour mémoire, dans sa séance du 2 février 2015, le conseil avait décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption pour acquérir l'ensemble des parcelles AH95, 128 et 129 complète, au prix de 400 000 €, au motif d'un prix trop élevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR et 1 contre (M. VALEIX), décide :

- D'acquérir des parcelles décrites ci-dessus AH95, 128 partielle, 129 partielle, 590 et 593, pour la somme de 125 000 €,
- De prendre à sa charge les dépenses annexes à cette acquisition, à savoir les honoraires de géomètre, les frais notariés, la démolition du cuvier et la consolidation du mur de séparation des chais,
- De charger Madame le maire de faire dresser les actes relatifs à cette opération en l'étude de Maître Gaël Bailleul, notaire à Evreux,
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur Marien, adjoint en charge de l'urbanisme de signer tous documents administratifs, techniques, financiers, et juridiques induits par cette opération,
- De prévoir les crédits correspondants au compte 2115 du budget primitif 2017.

2. COMPETENCE URBANISME

Madame le Maire rappelle au conseil que dans sa séance du 24 novembre 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes du Fronsadais, sur proposition de son Président, a voté la modification des statuts communautaires suite à la Loi NOTRe.

En effet la préfecture de la Gironde demandait la mise en conformité des statuts conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) fixant les compétences des EPCI à fiscalité propre- article 68.

Cet article prévoit que les communautés de communes devaient avant le 1^{er} janvier 2017 modifier leurs statuts pour se conformer aux nouvelles dispositions de l'article L.5214-16 du CGCT.

Une des modifications principales portait sur le transfert de responsabilité et de gestion du Plan Local d'Urbanisme de la commune vers la communauté de communes.

Cependant ce transfert de compétences pourra être évité, si au moins 25% des communes, lesquelles représentent au moins 20% de la population, délibèrent contre entre le 27/12/2016 et le 27/03/2017.

Pour mémoire lors du conseil communautaire du 24 novembre 2016, les délégués de Villegouge ont voté contre la validation de la réactualisation des statuts communautaires, afin d'être en phase avec la réponse orale donnée lors du tour de table effectué par le Président au cours duquel 11 communes des 17 présentes se sont prononcées contre la substitution de leur document d'urbanisme PLU par un PLUI.

L'extrait du compte rendu de la communauté de communes en date du 24/11/2016 relatif à ce sujet a été transmis à chaque conseiller avec la convocation à ce conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Messieurs BRUN et VALEIX, décide de ne pas transférer sa compétence de l'urbanisme à la communauté de communes du Canton du Fronsadais.

A 18h 27, Madame LESTRADE rejoint la salle du conseil municipal et prend part aux délibérations qui suivent.

3. RYTHMES SCOLAIRES - NAP 2017-2018

Monsieur DEVAUTOUR, responsable de la commission scolaire, présente au conseil le réaménagement du temps scolaire de la prochaine rentrée, demandé par les enseignants.

Le principal changement est la répartition des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sur deux jours les lundis et jeudis pour les 4 classes élémentaires. Le planning des maternelles est inchangé.

Cette proposition devra faire l'objet d'un vote favorable du conseil d'école pour être prise en compte par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Organisation du Temps Scolaire à VILLEGOUGE (rentrée 2017)

	Lundi					Mardi				Mercredi		Jeudi					Vendredi					
CM	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe			
CP/CE	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe			
Maternelles	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	12:00	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30
	classe	Pause	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP		classe		classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP	

classe	Enseignement par les professeurs d'école
APC	Activités pédagogiques Complémentaires dirigées par les enseignants (proposées à certains élèves)
NAP	Nouvelles Activités périscolaires organisées par la municipalité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place ce nouveau planning des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée et demande à Madame le Maire d'en informer la DSDEN avant le 31 mars 2017 délai de rigueur.

4. ACHAT D'INTERPHONES POUR L'ECOLE

Depuis les attentats de novembre 2015, le gouvernement a appelé les responsables d'écoles à renforcer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires. Un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est établi par le Directeur de l'école.

Dans ce cadre-là Madame le Maire informe le conseil que des interphones ont été installés en urgence aux portails des deux groupes scolaires interdisant ainsi à des personnes de pénétrer dans les enceintes scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à régler cette dépense d'investissement d'un montant 1 346 € sur le compte 21312. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

5. MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Dans le cadre de la sécurité incendie, Monsieur Patrick BARBE présente au conseil la synthèse de sa consultation engagée auprès de 4 entreprises : SICLI, EUROFEU, DESAUTEL et MONDIAL en ce qui concerne d'une part, les coûts de maintenance pour la vérification annuelle des extincteurs ainsi que le prix d'achat des éventuels extincteurs à remplacer d'autre part.

Le résultat de cette étude était joint à la convocation de ce conseil.

Actuellement la commune dispose de 27 extincteurs dont une dizaine d'anciens serait à changer.

La société Mondial ne répondant pas aux normes EN3, se trouve donc écartée.

Les devis estimatifs proposés pour 10 extincteurs à changer plus 17 vérifications sont les suivants :

Sociétés	Achat	vérification	Total HT
SICLI	758 €	203 €	961 €
DESAUTEL	435 €	135 €	570 €
EUROFEU	548 €	204 €	752 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société DESAUTEL pour les vérifications et renouvellement des extincteurs dès 2017 et charge Madame le Maire, d'adresser un courrier à chacune des entreprises.

Madame le Maire remercie Monsieur BARBE pour cette initiative au bénéfice de la commune.

6. REPAS DES AINES

Madame LECLEROT, informe le conseil de la réception de 4 devis pour l'organisation du repas des aînés ainsi que de 4 propositions d'animations pour cette journée.

La commission après avoir examiné ces offres, propose de retenir :

- Pour l'organisation du déjeuner, le traiteur DEVAL avec un menu à 32 € ttc par personne
- Pour le spectacle, la proposition de Action Animation Production avec le duo Swing Mélodie d'un montant de 860 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient pour l'organisation du repas des aînées du 19 mars 2017, le Traiteur DEVAL et le duo SWING MELODIE présenté par Action Animation Production et autorise Madame Le Maire à signer les devis.

7. TRAVAUX EGLISE – 2^{ème} DOSSIER DETR 2017

Madame le Maire présente au conseil un dossier en ce qui concerne des travaux de réfection de la toiture et de maçonnerie à réaliser sur l'église afin de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 et précise qu'il s'agit d'un deuxième dossier, le dossier prioritaire restant celui de l'extension du cimetière.

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments présente les devis des travaux à réaliser :

Entreprise	Description	Prix € ht	Prix € ttc
EURL ROBIN	Travaux de toiture de l'église	27 570,38	33 084,45
Entreprise DURET	Travaux de maçonnerie sur fenêtre d'église	2 294,30	2 753,16
Entreprise DURET	Travaux de maçonnerie base des murs église	1 898,02	2 277,62
	total	31 762,70	38 115,23

Après avoir entendu les explications techniques de Monsieur BRUN, le conseil municipal à l'unanimité, décide de réaliser ce programme de travaux sur l'église et charge Madame le Maire, de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017.

INFORMATIONS

► Madame le Maire informe le conseil que le Département nous accordé une subvention dans le cadre du (FDAEC) d'un montant de 9 962,37 €. Elle sera utilisée pour la réfection du toit de l'église.

► Monsieur MARIEN, adjoint, fait le point sur l'urbanisme et les finances :

- Pour le lotissement des « Palombes », 7 lots sont déjà réservés sur les 29. Le lotisseur attend d'avoir 10 à 12 lots de réservés pour acheter les terrains et faire la viabilisation.
- Le lotissement des « Mésanges » route des Bergeronnettes comprendra 10 maisons. Le permis d'aménager devrait être accepté avant fin janvier. La viabilisation est envisagée avant l'été.
- Un autre lotisseur commence tout juste un projet pour le terrain placé derrière le Multiple Rural.
- L'appel d'offre pour l'extension du cimetière a été lancé le 16 janvier 2017. La commission d'ouverture des plis se réunira le 15 février. Les documents de l'appel d'offre sont mis à disposition sur le site « villegouge.fr » à la rubrique mairie/marchés publics.
- L'étude sur la maintenance des extincteurs permettant de faire des économies, Monsieur MARIEN propose que des études similaires soient faites sur d'autres thèmes. Par exemple pour les assurances des véhicules et des bâtiments (Monsieur VALEIX propose de s'en charger), ainsi que pour la vérification annuelle des installations électriques (pas de volontaire)

► Considérant ces nombreux projets, Madame le Maire fait part qu'une réflexion sera faite sur l'éventuelle extension du groupe scolaire. Un terrain se trouvant derrière l'école dite « de la poste » a été réservé à cet effet dans le PLU.

Une proposition d'achat vient d'être faite au propriétaire.

► Monsieur DEVAUTOUR précise qu'il faudra prochainement renouveler le PEDT (Projet Educatif Du Territoire) et l'adapter en fonction des nouveaux rythmes scolaires qui viennent d'être décidés.

► Monsieur GALIN demande que des travaux de rénovation et de maintien soient faits cette année sur les 2 terrains de tennis d'extérieurs.

► Monsieur BARBE, présent à la réunion du syndicat de la Saye, précise que 2 agents effectuent en ce moment des pointages sur les éventuelles dérivations des cours d'eau ainsi que sur les déversements de produits toxiques dans ces cours d'eau.

► Madame ESCUREDO, recherche des bénévoles pour l'organisation de la randonnée à l'occasion des prochaines festives de juillet 2017.

► Madame JUAN rappelle que le concours de dessin aura lieu le 28 janvier après midi.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 22.